



Nom du produit : Peinture à la chaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

· **Nom du produit: Peinture à la chaux**

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes :

Application de peinture .

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Couleurs et Matieres

151 rue de Londres 17220 Sainte Soulle

FRANCE

Tel: + 33 5 46 46 87 95

· **Service chargé des renseignements:** info@cm-paris.com

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Tel: 00 33 4 76 69 56 56

Fax: 00 33 4 76 69 54 15

N° ORFILA : 01.45.42.59.59

2. Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Classement conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations



H 315 Provoque une irritation cutanée

Corrosion / Irritation cutanée – catégorie 2

H 318 Provoque des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire – catégorie 1

H 335 Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires

· **Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H335 Peut irriter les voies respiratoires

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302+P352+P332+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.



Nom du produit : Peinture à la chaux

P261+P304+P340 : Eviter de respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos

dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P501 Eliminer le contenu / récipient dans un point de collecte des déchets. Au préalable, la chaux hydraulique doit être inertée par

durcissement à l'eau et les emballages doivent être vidés complètement.

· Autres dangers

Sans objet : la substance ne répond pas aux critères des substances ou des mélanges PBT et vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas d'autres dangers identifiés

3. Composition/informations sur les composants

· substances

· No CAS Désignation

1305-62-0

· Mélanges

· Composants:	Classification 67/548EEC	Classification 1272/2008 (CE)	Conc %
Hydroxide de Calcium CAS: 1305-62-0 Numéro CE: 215-137-3 Reg.nr.:	C ₊ Xi R34;	Skin Corr 1B H314	15-16,5%

4. Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver à l'eau savonneuse.

Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).

En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

· Après contact avec les yeux:

Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après ingestion:

Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien donner à boire.

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.



Nom du produit : Peinture à la chaux

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

Mousse

Poudres

Dioxyde de carbone

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible.

Lors de la combustion dégagement de vapeurs toxiques.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Protection complète du corps.

· **Autres indications**

Rester du côté d'où vient le vent.

Evacuer le personnel à l'abri des fumées.

En cas de feu à proximité:

Refroidir à l'eau pulvérisée les conteneurs ou équipements exposés à la chaleur; s'assurer qu'il n'y ait

PAS de contact direct entre l'eau et le produit.

Ne pas respirer les fumées.

Ne PAS intervenir sans un équipement de protection adapté.

En cas de feu à proximité, et si les emballages ne sont pas endommagés:

Utiliser les extincteurs appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz.

Ne PAS approcher FACE au vent.

Ne PAS intervenir SANS un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Équipement complet de protection étanche.

Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Contenir la substance répandue en formant une digue.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre siliceuse, neutralisant d'acide, liant universel).

Pomper le produit dans un conteneur de secours étiqueté de manière appropriée.

Laver la zone souillée à grande eau.

Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage



Nom du produit : Peinture à la chaux

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact direct avec le produit.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité.

Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé.

Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

Assurer une ventilation adaptée en cas de pulvérisation d'une formulation de ce produit (formation possible d'aérosol ou vapeur).

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker à l'écart des matières incompatibles.

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

- Fûts métalliques.

- Réservoir respirant sous azote sec.

Matériaux d'emballage recommandés :

Aluminium.

Acier.

Matériau ne convenant pas pour les emballages:

Cuivre et ses alliages.

Etain.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. **Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1305-62-0 Hydroxide d'eclacium

Inhalatoire	TLV ACGIH	5 TWA/8h mg/m ³
	OEL	5 TWA/8h mg/m ³ (IRL)
	WEL	5 TWA/8h mg/m ³ (UK)

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Douches de sécurité.

Fontaine oculaire.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Ne PAS boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Prendre une douche ou un bain en fin de travail.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.



Nom du produit : Peinture à la chaux

· **Protection respiratoire:**

En cas d'application par pistelage : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9. **Propriétés physiques et chimiques**

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Information générale**

· **Aspect:**

Forme: Liquide visqueux

Couleur: Blanc.

· **Odeur:** caractéristique.

· **valeur du pH:** > 10

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non concerné

Point d'ébullition: Non concerné

· **Point d'éclair** > 60 ° C (Closed cup)

Propriétés comburantes Non applicable.

· **Densité à 25 ° C:** 1,40 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non applicable

· **Viscosité:**

Dynamique à 25 ° C: Non applicable

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **COV (directive 2004/42/EC)** 0,30% - 3g/litre.

10. **Stabilité et réactivité**

· **Stabilité :** Stable à température ambiante.

· **Réactivité** Aucune donnée n'est disponible

· **Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.

· **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

· **Conditions à éviter** Gel -Chaleur.

· **Matières incompatibles:** tenir à l'écart des acides.

· **Produits de décomposition dangereux:**

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère:



Nom du produit : Peinture à la chaux

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

1305-62-0 Hydroxide de calcium		
Oral	LD50	7340 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2500 mg/kg (rabbit) (OECD 402)

12. Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

Aucune donnée n'est disponible.

· Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

· Autres indications:

Réagit avec:

- eau et forme un précipité solide insoluble.

Formation de polyurées insolubles.

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:

· Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

· **Autres indications:** Formation de polyurées insolubles.

· Effets écotoxiques:

· Comportement dans les stations d'épuration:	
28182-81-2 Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate	
EC50/3h (statique)	3828 mg/l (activated sludge) (OECD 209)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène	
EC50/3h (statique)	842 mg/l (Bactérie) (OECD 209)

· Autres indications écologiques:

· **Indications générales:** Aucune donnée n'est disponible.

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** N'est pas considéré comme PBT.

· **vPvB:** N'est pas considéré comme vPvB.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur

Incinérer dans une installation agréée.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Egouttage soigneux.

Incinérer les fûts et flacons dans une installation autorisée.

14. Informations relatives au transport



Nom du produit : Peinture à la chaux

- No ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA -
- Désignation officielle de transport (libellé) NON réglementé
- ADR -
- ADN, IMDG, IATA -
- Classe(s) de danger pour le transport NON réglementé
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe -
- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA -
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport: Les prescriptions réglementaires reprises cidessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la F.D.S. en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Code Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461- 8) (France) :

Tableau des maladies professionnelles n° 62 : Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques.

· Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Les scénarios d'exposition sont disponibles en anglais sur demande à l'adresse : info@cm-paris.com. Ils seront progressivement mis en annexe des FDS dans les langues requises.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves irritation cutanée

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

R/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.